retraite IFC

Une solution du Groupe vyv



Départ à la retraite de vos salariés : **pour sécuriser votre trésorerie, anticipez !**

ÉPARGNE RETRAITE SANTÉ PRÉVOYANCE IARD

Chorum

GROUPE vyv

Pourquoi une offre d'assurance pour les Indemnités de Fin de Carrière ?

Les départs à la retraite des salariés font partie de la vie des employeurs. Non anticipés, ces événements peuvent avoir des conséquences redoutables sur votre trésorerie, pouvant aller jusqu'à mettre la survie de votre structure en jeu. D'où la nécessité de mettre en place en amont **une solution d'épargne réaliste, sécurisée et adaptée.**

Répondre à vos obligations légales

- Quand un salarié quitte votre structure dans le cadre d'un départ à la retraite, vous êtes tenu de lui verser des Indemnités de Fin de Carrière (IFC). **Le financement de ces IFC incombe exclusivement à l'employeur.**

Préserver l'équilibre de votre trésorerie

- Déterminées en fonction de l'ancienneté, du salaire et de votre Convention Collective, les IFC peuvent atteindre **des montants importants, susceptibles de déstabiliser votre trésorerie.**
- L'allongement de la durée d'activité des salariés favorise également ce phénomène et rend nécessaire de provisionner le passif social et de **lisser les charges dans le temps** pour sécuriser votre trésorerie.

Le saviez-vous ?

Les IFC constituent souvent l'essentiel du passif social. Le passif social, ce sont les engagements sociaux différés de l'employeur au profit de ses salariés, notamment à l'occasion de leur départ ou de leur mise en retraite.

Pourquoi anticiper ?

Cas n°1

La structure n'a rien prévu et verse les IFC à chaque départ

Risques pour la trésorerie

Cas n°2

La structure provisionne par elle-même

Provisions non sécurisées et anticipées à court terme

Cas n°3

La structure externalise la gestion financière de ses IFC

Trésorerie protégée

Un exemple pour mieux comprendre

Le cas de Béatrice G., salariée d'une structure au service d'adultes handicapés

Béatrice souhaite demander cette année son départ à la retraite.

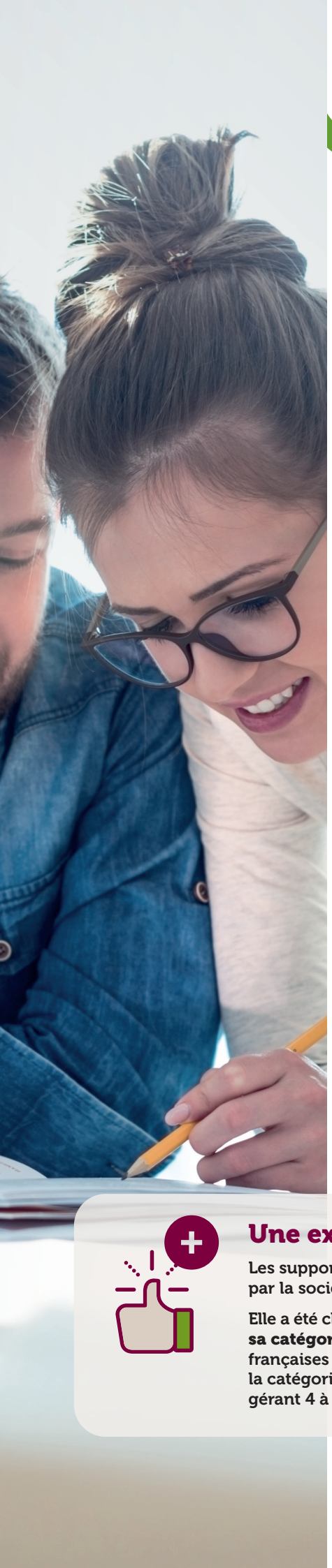


Elle relève de la CCN 66 (Convention Collective Nationale de travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées)

Béatrice percevra au minimum une IFC de 3 mois de salaire brut

La problématique pour son employeur :

Il n'avait pas prévu que Béatrice demanderait sa retraite cette année. Il n'a pas provisionné et se demande comment faire face au versement de ses IFC sans fragiliser sa trésorerie qui dans tous les cas ne lui permet pas de régler la totalité de l'indemnité à verser.



Retraite IFC

Sécurisez votre trésorerie avec une **solution avantageuse et adaptée**

Choix des supports financiers, profil d'investissement, frais réduits... Retraite IFC vous permet d'anticiper les Indemnités de Fin de Carrière dans les meilleures conditions. Elle prend en compte tous vos besoins :

- Vous répondez à vos obligations légales.
- Vous prenez connaissance du passif social IFC de votre structure.
- Vous lissez vos charges dans le temps.
- Vous sécurisez votre trésorerie.
- Vous bénéficiez d'un avantage fiscal en cas d'imposition sur les sociétés.

Une gestion au choix entièrement sous contrôle

RETRAITE IFC

GESTION LIBRE

- 1 fonds euros
- 4 unités de compte

Options de sécurisation et de dynamisation des plus values

GESTION PROFILÉE

Profil SÉCURITAIRE



- 100% fonds euros

permet d'investir en toute confiance

Profil PRUDENT



- 80% fonds euros
- 20% unités de compte

dynamise votre investissement avec une prise de risque modéré

Profil DYNAMIQUE



- 60% fonds euros
- 40% unités de compte

expose plus largement votre portefeuille aux marchés financiers

Votre profil de gestion est défini en rdv avec votre Conseiller Chorum.

Une expertise reconnue

Les supports en unités de compte sont proposées par la société de gestion d'actifs **EGAMO.**

Elle a été classée en mars 2019 **première de sa catégorie** parmi les sociétés de gestion françaises par l'European Funds Trophy (dans la catégorie des sociétés de gestion françaises gérant 4 à 7 fonds).

Deux modes de gestion au choix

La gestion Profilée

UNE SOLUTION CLEF EN MAIN

Les cotisations sont investies selon une grille de répartition prédéfinie des unités de compte modulées selon 3 profils d'investissement au choix, du + sécuritaire au + dynamique.

- **Les cotisations sont investies selon la grille de répartition prédéfinie du profil d'investissement choisi.**
- **Chaque année un arbitrage automatique de l'épargne est effectué pour que la répartition entre les différents supports reste conforme à cette grille de répartition.**

VOUS OPTEZ POUR UNE GESTION DÉFINIE À L'AVANCE



La gestion libre

POUR LES INVESTISSEURS AVERTIS

La répartition des cotisations entre les différents supports d'investissement proposés est libre ; des arbitrages de l'épargne entre les différents supports peuvent être réalisés à tout moment.

- **Le fonds euros Mutex et 4 unités de compte au choix :**
  - **Egamo** Multi Action Euro,
  - **Egamo** Allocation Flexible,
  - **Egamo** Obligation Euro,
  - **Egamo** Action France.
- **L'option dynamisation des plus-values : arbitrage annuel de la plus-value du fonds euros vers une ou plusieurs UC.**

Le fonds euros

Il correspond à l'actif général de Mutex composé principalement d'obligations, d'actions et de parts d'OPCVM et répond à un besoin de sécurité et de régularité, grâce notamment à sa grande diversification.

+ sa composition :



- **84%** en obligations
- **6%** en actions
- **3%** en immobilier
- **7%** autres

+ Les provisions mathématiques épargne retraite de Mutex représentent 4 Mds €.

- **L'option sécurisation des plus-values : arbitrage des plus-values d'une ou plusieurs UC vers le fonds euros.**

VOUS DÉCIDEZ VOUS-MÊME DE VOTRE STRATÉGIE DE PLACEMENT

Les supports en unités de compte sont soumis directement aux fluctuations des marchés financiers, à la hausse comme à la baisse.
Les frais suivants peuvent être appliqués sur le contrat : frais sur cotisations, frais sur encours, frais d'arbitrage.



Profitez de + qui font la différence

+ Le calcul de votre passif social IFC offert

- Une étude précise de vos engagements et une réponse adaptée.

+ Des versements au choix

- Réguliers ou exceptionnels, selon vos capacités de financement.

+ Des frais avantageux

- Des frais d'arbitrage gratuits en ligne, et des frais de transfert entrants gratuits.
- Des frais restants parmi les plus bas du marché.

+ Un espace en ligne simple et sécurisé

- Accessible à toutes les étapes de votre contrat : signature électronique, archivage de vos documents contractuels, possibilité d'effectuer des versements supplémentaires ou des arbitrages...

+ Des bénéfices fiscaux (pour les structures éligibles à l'IS)

- Des cotisations versées sur le fonds IFC déductibles du bénéfice de la structure (dans la limite du passif social).
- Des cotisations non soumises aux charges sociales.

Retraite IFC, mode d'emploi

C'est tellement plus simple de confier la gestion des IFC à des experts :
Retraite IFC est un contrat collectif d'assurance sur la vie qui vous permet de bénéficier d'une solution spécialement conçue pour vous et d'un accès direct à votre espace client pour gérer votre contrat.

ALIMENTATION DU FONDS

1

Votre Conseiller Chorum calcule avec vous votre passif social

Vous déterminez ensemble un plan de financement, le profil de gestion adaptée à votre situation et décidez du montant de cotisation à verser.

Vous effectuez un versement initial de 1500 € minimum.

2

Vous versez votre cotisation au choix :

- ponctuellement **chaque année**,
- ou régulièrement **chaque mois**,

dans la limite du passif social IFC couvert par votre contrat.

3

DÉPART A LA RETRAITE D'UN SALARIE

Vous demandez le versement de l'IFC sous forme de capital par prélèvement dans le fonds IFC

(+ éventuellement charges sociales patronales).

4

Vous versez l'indemnité au salarié concerné

Les sommes versées sur le contrat Retraite IFC sont exclusivement destinées à couvrir les IFC versées par l'employeur dans limite du fonds existant.

Chorum, c'est :

Le spécialiste entièrement dédié aux acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire depuis plus de 60 ans.

- Le Pôle de l'Économie Sociale et Solidaire du groupe VYV, 1er groupe mutualiste français.
- Une large gamme de solutions en Prévoyance, Santé, Épargne Retraite, IARD et Ingénierie Sociale.
- Des garanties et des services dédiés aux acteurs de l'ESS.
- Un réseau d'experts implantés sur tout le territoire.
- CIDES : une équipe pluridisciplinaire en prévention, santé et qualité de vie au travail.

EGAMO, c'est :

Un acteur spécialisé et reconnu, issu d'une double culture (le monde mutualiste et la gestion d'actifs).

- Des services de gestion adaptés aux sociétés de personnes.
- Une filiale du groupe VYV.
- EGAMO a obtenu en 2019, le Europeen Fund Trophy de la meilleure société de gestion française dans la catégorie des sociétés de gestion françaises gérant 4 à 7 fonds.

MUTEX, c'est :

Une société d'assurance dont les actionnaires sont des acteurs mutualistes

- Un pôle d'expertise en prévoyance et épargne-retraite.
- 4 milliards d'euros d'encours en épargne-retraite pour 2018.

RETROUVEZ NOS CONSEILLERS SUR

www.chorum.fr

RUBRIQUE « **CONTACTEZ-NOUS** »

MUTEX

Chorum
GROUPE VYV

MUTEX : Assureur du contrat

Société anonyme au capital de 37 302 300€

Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Nanterre 529 219 040

Siège social : 140 avenue de la république – CS 30007 – 92327 Châtillon cedex

CHORUM CONSEIL, marque de référence de l'ESS, distributeur, gestionnaire et courtier en assurance :

SAS d'intermédiation en assurance au capital de 1.539.000€ / RCS Nanterre 833 426 851 - répertoire ORIAS 170 073 20 - www.orias.fr / Siege social : 4-8 rue Gambetta - 92240 MALAKOFF / Tél : 01 84 76 15 00 / E-mail : chorum.conseil@chorum.fr / Site internet : www.chorum.fr / Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des assurances - sous le contrôle de l'ACPR - 4 Place de Budapest, 75436 Paris - (www.acpr.banque-france.fr) exerce son activité en application des dispositions de l'article L521-2 II 1° b : après avoir recueilli les exigences de son client, CHORUM CONSEIL propose un ou plusieurs contrats d'assurances sélectionnés parmi les offres et produits provenant d'un ou plusieurs organismes partenaires / La liste des assureurs partenaires est fournie sur la fiche d'information conseil / Capital social détenu à hauteur de 97% par VYV INVEST dont le siège social est sis 33, avenue du Maine – Tour Montparnasse – BP 25 - 75755 Paris Cedex 15, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro SIREN 839 314 242 / Réclamation : CHORUM CONSEIL - Service Réclamation 4-8 rue Gambetta 92240 Malakoff / Médiation : La Chambre Nationale des Praticiens de la Médiation (CNPM), SAS dédiée à la médiation de la consommation, est compétente pour intervenir sur tout litige n'ayant pas pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement adressée à votre courtier. Elle peut être saisie via la plateforme de médiation du site http://cnpm-mediation-consommation.eu ou par courrier postal en écrivant à : CNPM-MEDIATION-CONSOMMATION, 27, avenue de la Libération, 42400 Saint-Chamond / CHORUM CONSEIL perçoit au titre de son activité de distribution une commission incluse dans la prime d'assurance

Document d'informations à caractère promotionnel

ValRox Communication – Marketing Chorum - Juillet 2021 - Document non contractuel - Crédit photo : Shutterstock